

préfète Dominique Laurent.

Le CERADER poursuit son combat

Par V. Desfrancois

Le CERADER 24 menait, hier, une journée d'action départementale afin de sensibiliser les pouvoirs publics et les chefs d'entreprises aux dangers de l'amiante et de poursuivre le combat qui est le sien auprès des salariés depuis maintenant 12 ans.

René Vincent, un ancien des raffineries Schell en Seine-Maritime, exposé pendant 25 ans à l'amiante, préside le Collectif élimination rapide de l'amiante défense des exposés aux risques, créé depuis 2003 à Bergerac. Le collectif a participé à de multiples actions, basées sur des procès au tribunal des affaires de sécurité sociale ou aux prud'hommes, pour soutenir plusieurs de leurs adhérents.

Le 8 juin constituait une journée à l'échelle du département, en dehors des procédures, soutenue par la CGT. Une délégation s'est tout d'abord rendue au centre d'enfouissement de Saint-Laurent-des-Hommes. « Nous avons visité le site, et on a apprécié la tenue du lieu. On peut se réjouir qu'il existe de tels centres mais cela n'est pas suffisant. Nous allons d'ailleurs échanger sur ces questions avec le SMD3 et les responsables politiques ; il faut par exemple que l'amiante friable des par-



La délégation a rencontré le délégué général du Mener à Périgueux (photo V. D.)

ticiliers soit aussi accueilli, au même titre que l'amiante lié et cela sans passer par un professionnel. C'est l'un des combats que nous allons mener et qui va mobiliser nos efforts, au même titre que celui que nous avons mené pour l'accueil de l'amiante à la déchèterie de Bergerac, car sans l'insistance du CERADER, ce premier pas qui sert de référence pour d'autres associations n'aurait pas été réalisé », souligne René Vincent.

Dans un second temps, les membres du CERADER ont fait entendre leur voix devant le siège du MEDER à Périgueux. Il s'agissait de dire leur colère sur les lois Macron « qui réduisent les droits des salariés » et faire état de constats en France. « On nous parle de nous battre contre les cancers, et les cancers professionnels augmentent plus vite, et on s'en soucie peu », dénonce René Vincent. Il a également voulu mettre le patronat

devant ses responsabilités demandant leur présence à des séances de conciliation avant de se retrouver devant le tribunal, d'appliquer le suivi post-exposition, permettant à des salariés de pouvoir partir dès 50 ans, que la santé au travail soit préservée efficacement, et que les employeurs soient obligés de fournir automatiquement une attestation d'exposition à toutes les personnes qui ont été exposées et contaminées. Le président a ren-

contré le délégué général François Gaillard, le président Fauvel étant absent du département. Une réunion de travail devrait se caler dans les prochaines semaines avec ce dernier. Le 3^e temps fort, était un rendez-vous avec Dominique Laurent, sous-préfète de Bergerac. L'occasion d'évoquer avec la représentante de l'état le procès pénal de l'amiante « c'est la catastrophe sanitaire la plus importante qui a lieu en France et dans le monde », l'application de l'esprit de la conférence du consensus en 1999, votée par le gouvernement socialiste et qui visait à simplifier la vie des victimes. Deux cas particuliers ont été abordés : la procédure Bouchillon et la situation de l'hôpital de Bergerac, où le service pneumologie a été supprimé, une aberration pour le président « alors que c'est à Bergerac, qu'il y a le plus de malades de l'amiante recensés » (voir aussi page 9).

● REPERES

Le Cerader en chiffres

- 658 familles adhérentes
- 239 maladies professionnelles reconnues
- 133 demandes de Fautes inexcusables de l'employeur au TASS
- 107 interventions au FVA
- 100 Décès
- 309 dossiers suivis

5/6/15